

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Tél : (93) 72 20 00

M L L (arrêté)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

NICE, LE 26 septembre 1994

04 - 00273 bis

864

ARRETE RELATIF AU REGIME EXCEPTIONNEL DE TARIFICATION DE L'EAU

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Chevalier de la Légion d'Honneur

Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU :

- ◇ La loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992,
- ◇ Le décret n° 93-1347 du 28 décembre 1993 relatif au régime exceptionnel de tarification de l'eau prévu au II de l'article 13 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
- ◇ Les demandes de dérogation présentées par les collectivités,
- ◇ L'avis du Comité Départemental de la Consommation consulté le 14 septembre 1994

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes,

A R R Ê T É

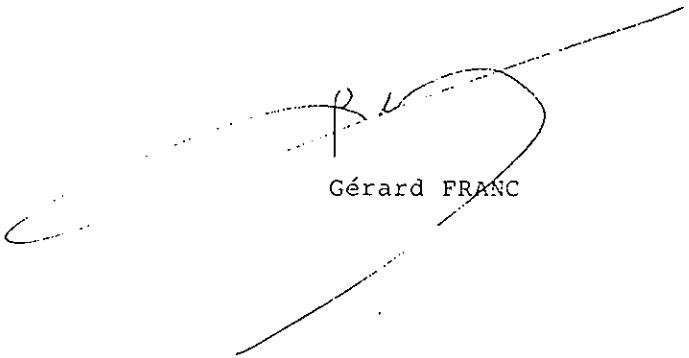
ARTICLE 1er :

Les collectivités énumérées ci-après en annexe peuvent continuer à appliquer pendant une période d'une année tacitement reconductible sous réserve des dispositions de l'article 3 du décret n° 93-1347 du 28 décembre 1993 sur leur territoire le mode de tarification de l'eau, en vigueur au 3 janvier 1994 :

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes, le Maire ou le Président des collectivités, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chaque Maire et publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

P/ LE PREFET,
Le Sous-Préfet, Chargé de Mission


Gérard FRANC

Amirat	Malaussène	Utelle
Auvare	Marie	Valdeblore
Bairols	Le Mas	Venanson
Belvédère	Massoins	Villars sur Var
Bendejun	Moulinet	Villeneuve d'entraunes
La Bollène-Vésubie	Pierlas	La Brigue
Bouyon	Pierrefeu	• Syndicat Intercommunal du
Briançonnet	Puget-Rostang	Barlet
Castellar	Revest-les-Roches	• Syndicat Intercommunal de la
Castillon	Rigaud	Source d'Amenée d'Eau du
Caussols	Rimplas	Moulin de Rourebel
Châteauneuf d'Entraunes	Roquestéron	• Syndicat Intercommunal de
Clans	Roubion	Péone-Valberg
La Croix-sur-Roudoule	Roure	Syndicat Intercommunal des
Daluis	St-Dalmas-le-Selvage	Trois Vallées
Duranus	Saint-Léger	
Entraunes	St-Martin-d'Entraunes	
Escagnolles	St-Sauveur-s/Tinée	
Fontan	Saorge	
Gars	Sauze	
Gréolières	Thiéry	
Guillaumes	Toudon	
Isola	Touët de l'Escarène	
Lantosque	Touët sur Var	
Lieuche	Tourette-du-Château	
Lucéram	Tournefort	
Lucéram-Peira-Cava	La Tour-sur-Tinée	